



## DROITS DE VOIRIE-FETES DE NAY ET FETE DU 14 JUILLET

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (délibération du 16/11/2022)

### *Fêtes de Nay-commerçant non sédentaires-fête foraine*

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Attractions pour ado et adultes	330,75 €	Forfait	Durée des fêtes
Manèges enfantins et attractions pour enfants > 100 m <sup>2</sup>	220,50 €	Forfait	Durée des fêtes
Manèges enfantins et attractions pour enfants < 100 m <sup>2</sup>	165,38 €	Forfait	Durée des fêtes
Petits métiers	22,05 €	Forfait	Durée des fêtes
Baraques foraines (tirs et loteries) + structures gonflables	82,69 €	Forfait	Durée des fêtes
Restauration rapide + baraque à frites+ sandwicheries	143,33 €	Forfait	Durée des fêtes

### *Fêtes de Nay – commerçants sédentaires- extension d'activité – bodegas*

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Terrasses aménagées < 30m <sup>2</sup>	262,50 €	Forfait	Durée des fêtes
Terrasses aménagées > 30m <sup>2</sup>	525,00 €	Forfait	Durée des fêtes
Comptoirs extérieurs (sans couverture)	157,50 €	Forfait	Durée des fêtes
Tonneaux devant commerce	52,50 €	Forfait	Durée des fêtes



**Fêtes du 14 juillet – commerçant non sédentaires – fête foraine**

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Attractions et tous manèges	55,13 €	Forfait	Durée des fêtes
Restauration rapide + baraque à frites + Baraques foraines (tirs et loteries) + sandwicheries+ structures gonflables	27,56 €	Forfait	Durée des fêtes

**Fêtes du 14 juillet – commerçants sédentaires – extension d'activité**

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Extension de terrasses	26,25 €	Forfait	Journée

